

Direction Générale des Impôts





1 3 MARS 2017

N°: 16 2217 D.L.E.C.I

NOTE DE SERVICE

Objet : Exonérations des indemnités prévues par les dispositions de l'article 57-1° du Code Général des Impôts (C.G.I).

La présente note a pour objet de préciser et d'uniformiser les modalités d'application des règles régissant l'exonération des indemnités prévues par l'article 57 du C.G.I.

Deux catégories d'indemnités sont prévues par l'article susvisé :

- A- Les indemnités, dont le montant ou le plafond exonéré sont fixés par la loi;
- B- Les indemnités, dont l'exonération est accordée sur présentation de pièces justificatives.

Il s'agit essentiellement:

- des indemnités destinées à couvrir les frais engagés dans l'exercice de la fonction ou de l'emploi. Selon les dispositions de l'article 57-1° susvisé, l'exonération desdites indemnités n'est accordée que dans la mesure où elles sont justifiées, qu'elles soient remboursées sur états ou attribuées forfaitairement.
- des secours internes (accidents du travail, frais médicaux et hospitalisation, assistance à la famille etc.),

Si la première catégorie des indemnités ne soulève aucune difficulté particulière quant à l'examen de la conformité des avantages accordés avec les plafonds fixés par la loi, le cas des indemnités entrant dans la deuxième catégorie suscite énormément de litiges quant à la délimitation des seuils admis en exonération. En effet, les pratiques se perdent dans le méandre des interprétations divergentes à propos de la notion de « justification » prévue par le texte.

Par ailleurs, le traitement différencié des indemnités de même nature au regard des plafonds admis en exonération, au niveau de l'assiette fiscale et sociale, se révèle être l'un des facteurs de complexification de la gestion par les entreprises, des systèmes de rémunérations de leurs salariés.

Ainsi, dans le cadre de la normalisation et de l'uniformisation de l'interprétation et du traitement des indemnités exonérées en matière d'assiette fiscale et des cotisations sociales et dans un souci d'améliorer les relations entre l'Administration et les entreprises, la présente note constitue le référentiel des règles applicables aux indemnités prévues par l'article 57 du CGI. Elle est l'aboutissement d'un travail itératif et participatif entrepris en concertation avec les différents partenaires concernés.

Les plafonds et les conditions d'exonération relatives aux indemnités figurant sur le tableau en annexe sont applicables avec effet immédiat à toutes les procédures de rectification, y compris celles qui sont en cours et n'ayant pas encore donné lieu à un accord conclu par écrit.

Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux, Provinciaux, Préfectoraux et Inter Préfectoraux, les chefs de service centraux, régionaux et provinciaux et les chefs de brigades et de subdivisions doivent veiller à la stricte application de la présente nofe de service.

Le Directeur Genéral des Impôts Signé: Ømar FARAJ

DES INDEMNI

(ARTICL

LE 57-1°DU CGI)

	Indennités de Transport et déplaceme	
Findennité	Plafond admis	
ndemnité ,	<u>a) Accordée sur la base de pièces justificatives</u> :	Le paiement des indemnités de mission et le remboursement des
de déplacement de Trais	Le montant total des frais est admis intégralement (billets de transport, notes de frais de restaurant et d'hôtelsetc.).	y afférents sont effectués au état justificatif de f
Elle est accordée aux		accompagné des pièces justificatives
ariés dont les conditi		necessaires.
dé l'avail necessitent des	b) Accordée sur une base forfaitaire pour des	- Le déplacement doit être justifié
un lieu	<u>déplacements professionnels ponctuels :</u>	e écrit délivré à l'in
autre que le li	L)/ :: :: /: /	ument en tenant lie
કો, situé en deho	l'intéressé ou tout document en tenant lieu mentionnant la	mentionnant la nature de la mission et nar l'objet du
en remboursement des	nature de la mission et par l'objet du déplacement.	ment (visite d'un clie
is de nourriture,		, <u>ਜ਼</u>
transp	visées au a) ou h) si-dessus est effectué comme suit :	prospection d'un marche, services
qu'ils supportent		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	➤ Pour les frais du transport : ils sont calculés par	
	reference a l'indemnite kilometrique, lorsque le salarie	lorsque
	utilise son propre moyen de transport et au tain du	salarié se trouve à une distance, lui

12

			professionnelles.
•			ses fonctions
	t da l'adrosso de l'adrosso de		véhicule pour l'exercice de
	The Cadro professions		utilisant son propre
·	? =	קמר ייייות אייייייייייייייייייייייייייייייי	Elle est accordée au salarié
		and soit la missance fiscale du véhicule	
	- Le salarié utilise son propre	Cette indemnité est fixée à 3 dh par kilomètre et ce quelle	Indemnité kilométrique
	AINL' agence ichichance, cre-).		
	tio Ora	d'hébergement, de nourriture, que de transport.	
	ant co	Le plafond visé ci-contre englobe aussi bien les frais	
	(D'		
e de la companya de l	nière	de base avec un plafond de 5.000 dhs par mois.	
	cessite des dépla	L'exonération est admise dans la limite de 100% du salaire	
	fessio		
	l'indemnité;	déplacements professionnels réguliers:	
	- Régularité dans l'octroi de	Accordée sur une base forfaitaire pour des	
	une voiture de service		
<u> </u>			
	- Le remboursement de ces frais		
	déplacement		
	l'intéressé et par l'objet du		
	écrit d		
	l'objet d'une visite dûment justifiée	ranti nar iour	
	aux lieux qu		
	parcourue est	➤ Pour les frais d'hébergement : ils sont calculés sur la	
	mission.	garanti par jour ;	
<u> </u>	de 50 Kiloffiertes du lieu de 1a	base de dix (10) fois le salaire horaire minimum	
	e residence nabituei situe a moir	ourriture : ils sc	
	rmettant de regagner son li	transport public dans le cas contraire ;	

海海

fonction.		
- qui disposent d'une voiture de		
que le lieu de travail ;		
est située au même endroit		son travail.
- dont la résidence habituelle		domicile au lieu habituel de
assurés par l'employeur ;		salariés se rendant de son
- dont les déplacements sont		Elle est accordée aux
	en dehors du périmètre urbain de la ville.	
<u>ው</u>	 750 Dhs par mois, lorsque le lieu de travail est situ 	de travail
l'exonération les indemnités		du domicile vers le lieu
es Sont exclus du bénéfice de	• 500 Dhs par mois, dans le périmètre urbain de	Indemnité de transport
et taxes.		
dépréciation du véhicule, assurance		
carburant, entretien du véhicule,		
censées couvrir les frais suivants :		
Les indemnités kilométriques sont		
et objet du déplacement).		
lieu, trajet, nombre de kilomètres		
déplacements professionnel (date,		
- Avoir tous les justificatifs lies aux		

1.35

•

Les bénéficiaires doivent avoir la qualité d'agents commerciaux ou itinérants appelés à se déplacer au cours de la journée chez les clients et fournisseurs.	L'exonération est plafonné à 1500 dh/ mois.	Prime de tournée
rsonnel au itinérantes : ial, VRP, age		
pouvoirs de direction et de gestion.		
ue le gérant salarie assurant u onction effective de salarié		fin de la journée de travail.
Directeur d'une succursale) ainsi		professionnels et doit être en principe rapporté à la
ָר ה		ts .
Directeu		nt au sa
Comme		Le véhicule de service est
President Cánáral Directeur d'un		ements.
		cadres dirigeants pour tous
- Cadres dirigeants :		Le véhicule de fonction est mis à la disposition des
professionnels des bénéficiaires	imposable entre les mains de l'employé.	de service
<u>ئ</u> 	s supportés par l'employeur au titre des Voitures	Voiture de fonction ou

16.00

	nt l'indemnité admis en exonér	to indemnité est actrovée
Indemnité de caisse (*)	Le montant l'indemnité admis en exonération ne doit pas dépasser 190 dirhams par mois.	Cette indemnité est octroyée aux travailleurs qui manipulent des fonds et qui ont une responsabilité pécuniaire.
Indemnité de représentation	L'exonération est plafonnée à 10% du salaire de base.	Les bénéficiaires doivent avoir la qualité de :
		Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur d'un département (notamment, Directeur Commercial, Directeur Financier, Directeur
		Directeur des Ressources Humaines, Directeur d'une succursale) ainsi
		le gérant salarié assurant u lon effective de salarié
		reprise de gestion
Prime d'outillage (*)	L'Exonération est plafonnée à 100 dirhams par mois.	L'exonération est accordée à la prime d'outillage versée aux ouvriers propriétaires de leurs outils.
Prime de salissure (Prime de bleu ou d'usure de	L'Exonération est plafonnée à 210 dirhams par mois.	La prime de salissure de bleus ou d'usure de vêtements est allouée à
vêtement) (*)		

Indemnité de lait (*)	Le montant de l'indemnité admis en exonération plafonné à 150 dirhams par mois	est L'indemnité en question est exonérée si elle est accordée aux travailleurs manipulant des produits toxiques.
	Indemnités de nourriture	
Prime de panier ou de casse-croute	L'exonération est plafonnée à deux fois le SMIG horaire.	Elle ne doit pas être cumulée avec les bons représentatifs des frais de nourriture ou d'alimentation
Bons représentatifs des frais de nourriture ou	L'indemnité exonérée est limitée à :	- Le montant de ces frais ne peut en aucun cas être supérieur à 20% du
d'alimentation délivrés par les employeurs à leurs	 20 dirhams par salarié et par journée de travail; 	salaire brut imposable du salarié.
salariés	• et 20 % du salaire brut imposable du bénéficiaire.	- L'exonération ne peut être cumulée avec les indemnités alimentaires accordées aux salariés travaillant
		dans des chantiers éloignés de leur lieu de résidence.
Nourriture accordés aux officiers marins	L'exonération est accordée dans la limite de 60% de son montant.	_
		bord du navire.
	Indemnité à caractère social	
luction d'intérêt (au titre de la de	nent de faveur concerne les pi
consentis aux employes	ļ	les elliployeurs

-le bénéficiaire doit avoir la qualité de salarié de l'entreprise ; -le montant admis en exonération n'est accordé qu'une seule fois au salarié.	L'indemnité est exonérée dans la limite du prix du billet d'avion aller-retour, augmenté du montant de la dotation autorisée par l'office des changes	Prime de voyage à la MECQUE pour le pèlerinage
	dh par an et couvre tous les évènements confondus survenus au cours d'une même année.	e ver e ver de desc de de
Les frais médicaux doivent être dûment justifiés par des factures probantes.	Exonérée.	ide médicale ecours internes (accidents davail, frais médicaux ospitalisation.)
	S'agissant des prêts consentis pour l'acquisition ou construction d'autres types de logements destinés à l'habitation principale, les intérêts mis à la charge du salarié ne doivent pas être inférieurs à ceux supportés par l'employeur.	
personnel pour l'acquisition ou construction d'un logement social destiné à l'habitation principale.	 Les prêts consentis au personnel pour l'acquisition ou la construction d'un logement social destiné à l'habitation principale; des prêts sociaux consentis au personnel dans la limite de 50 000 dhs. 	

Allocation versée à un enfant d'un travailleur de 'entreprise Indemnité de déménagement suite à mutation	L'exonération est admise dans la limite de deux fois le SMIG. Diverses indemnités • Mutation au Maroc : 10 dhs par le nombre de kilomètres séparant le lieu d'habitation initial du salarié et le lieu de réaffectation de ce dernier ; • Mutation à l'étranger : présentation des	Durant les vacances d'été. La mutation doit être décidée à l'init de l'employeur.
indemnité de licenciement	Cette indemnité est exonérée dans les limites fixées par le Code Général des Impôts 1. Pour l'indemnité de licenciement : dans la limite du barème prévu par les dispositions de l'article 53 du Code du travail ; 2. Pour l'indemnité de départ volontaire : Exonération dans la limite de l'indemnité de licenciement qui est calculée conformément au barème prévu à l'article 53 du Code du travail ; 3. Pour l'indemnité pour dommages et intérêts accordée par les tribunaux et de l'indemnité de licenciement accordée dans le cadre de la procédure de conciliation, dans la limite prévue à l'article 41 du Code du travail et	Ne sont pas considérées comme une indemnité de licenciement attribuée en réparation d'un préjudice : - L'indemnité perçue par un salarié cessant ses fonctions au terme d'un contrat à durée limitée ou au moment de la retraite ou encore de son plein gré (départ anticipé à la retraite ; - Le salaire de préavis servi par l'employeur durant la période normale du préavis stipulée généralement dans le contrat ; - Toute somme attribuée au travailleur, lorsque le licenciement est justifié pour quelque cause que ce soit (faute grave de l'employé, absence injustifiée, refus de changer d'emploi par un travail

postes de télé	Dépenses			
léphone	relatives			
	xue			
	Exonérées		par an dans la limite de 36 mois.	qui correspond à un mois et demi de salaire
nom de l'entreprise.	Les redevances doivent être libellées au	retraite.	-L'indemnité de départ anticipé à la	similaire,);

*) Le montant de ces indemnités est indexé au SMIG horair

Le Directeur Gébéral des Impôts

Signé: 6

mar FARAJ

9

• .